



ARRETE N° 2026-303

PORTANT DELEGATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LE DOMAINE DE L'ETAT CIVIL

LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 Septembre 1955 (modifiée),

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à certains conseillers municipaux,

CONSIDERANT, que le Maire et les Adjointes sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés.

ARRETE

Article 1: Monsieur Daniel GARNONE, ci-après nommé, assurera en nos lieux et places, les fonctions d'officier d'état civil, pour la célébration du mariage de Madame Delphine DUMAS et Monsieur Titouan DELEPAUX le jeudi 10 septembre 2026 à 16h30 en Salle Calanques, 11-13 Route Bleue, 13620 Carry le Rouet.

Article 2: Cette délégation est consentie pour le jeudi 10 septembre 2026.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille

22/24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Procureur de la République, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressé, et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Procureur de la République,
- A l'intéressé.

Fait à Carry-le-Rouet le 03 juillet 2026

Le Maire,

René-Francis CARPENTIER

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE CARRY-LE-ROUET" and "Bouches du Rhône".

Notification :

Date et signature

Monsieur Daniel Garnone